

## Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Anita Messere  
déposée le 5 septembre 2017

« *L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son corps de police ?* »

### Rappel de l'interpellation

*« Le 30 juin dernier, des dizaines de personnes du quartier de Praz-Séchaud se sont mis à poursuivre et insulter un motard de la police lausannoise qui a dû partir chercher du renfort pour éviter, sans doute, d'être agressé physiquement. La scène a été filmée par une des personnes participant à cet acte inadmissible.*

*Cet événement pose à nouveau des questions sur la ghettoïsation de certains quartiers de la ville et démontre combien la situation est fragile et peut vite dégénérer à Lausanne, ville où le « vivre ensemble » est érigé en dogme. Pour nombre d'habitants, cela reste du « vivre avec », loin de la carte postale de ville multiculturelle paisible si chère à la majorité actuelle de ce conseil.*

*Nonobstant le contexte lausannois de plus en plus compliqué où la police est sans cesse remise en question par une minorité de ce conseil, c'est un travail exemplaire qui est accompli par les forces de l'ordre et dans le respect des limites très contraignantes de la loi. Néanmoins, nous avons pu lire dans le quotidien « 20 minutes », du 11 juillet, que la Municipalité essayait d'expliquer, voire d'excuser ces jeunes du quartier par des propos que la police peut interpréter comme un manque de soutien. Selon M. Payot, il s'agit de « phénomènes d'hostilité collective qui surviennent sporadiquement contre ceux qui, en uniforme, représentent un ordre public. Cet ordre public peut être vécu comme injuste par les personnes qui se sentent dévalorisées dans cet ordre social ». Un imbroglio de communications entre M. Payot et le journaliste du 20 minutes a suivi cet article ».*

### Préambule

Il y a d'abord lieu de rappeler, contrairement à ce que laisse penser l'interpellatrice, que la Municipalité soutient pleinement son Corps de police. La sécurité est, avec l'accueil de jour, un domaine prioritaire de la Municipalité, au bénéfice d'importantes dotations budgétaires. Ainsi, entre 2012 et 2016, les effectifs de la Police de Lausanne ont été augmentés de plus de 70 postes, sans compter la création des correspondants de nuit. Dans son nouveau programme de législature, la Municipalité a indiqué vouloir poursuivre dans cette voie avec la création d'une trentaine de postes supplémentaires ainsi que la pérennisation des correspondants de nuit. Ces efforts importants ont d'ailleurs porté leurs fruits, en témoigne une importante réduction de la criminalité et du nombre de délits depuis 2012<sup>1</sup>.

Les propos explicites ou les sous-entendus de l'interpellatrice sur le manque de soutien de la Municipalité à l'égard de la Police ou de la sécurité en général n'ont dès lors pas lieu d'être : ils sont démentis d'une part par la politique conduite par la Municipalité, et d'autre part, par les résultats effectifs en matière de sécurité publique.

S'agissant plus spécifiquement des questions de sécurité en lien avec les jeunes, il est important de rappeler qu'elles font, à Lausanne, l'objet d'une attention très importante impliquant plusieurs partenaires. En la matière, Lausanne s'appuie en effet sur un dispositif « en réseau » qui associe différents acteurs parmi lesquels la police bien évidemment, qu'il s'agisse des unités d'intervention ou de la Brigade de la jeunesse, les travailleurs sociaux hors mur, la Fondation pour l'animation

---

<sup>1</sup> Cf. : *La criminalité à Lausanne en chiffres, tendances et évolutions 2011-2015* et chiffres de la criminalité 2016.

socioculturelle lausannoise ainsi que les correspondants de nuit et cas échéant d'autres services ou partenaires (écoles, social, justice, etc.). L'Observatoire de la sécurité en assure la coordination.

Ce travail en réseau, ainsi que le fait de disposer d'une Brigade de la jeunesse bien dotée et dont l'existence autant que l'efficacité sont largement reconnues en Suisse, sont des atouts importants du dispositif lausannois à l'attention de la jeunesse. Ainsi, si les unités d'intervention de la Police ont une mission essentiellement répressive, reconnue et pleinement soutenue par la Municipalité, celles-ci s'insèrent dans un dispositif plus large de politique de sécurité qui implique différents acteurs, avec des missions allant de la répression à la prévention en passant par des politiques d'insertion et de lien social. Le directeur en charge de la Sécurité et de l'économie, M. le conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand, a bien résumé les différentes dimensions d'une politique de sécurité auprès des jeunes dans le journal 24 Heures du 11 juillet 2017 : « Nous ne sommes pas du tout laxistes. Simplement, il faut parfois imposer l'ordre et parfois œuvrer plus subtilement et sur la durée. Travailler avec des mineurs implique des contacts réguliers, c'est plus fin que simplement montrer les muscles. ».

Les propos de M. le conseiller municipal David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, n'ont fait que rappeler cette réalité, en condamnant sans ambiguïtés les agissements survenus et en indiquant également que la résolution de ces problèmes passe par une politique coordonnée de sécurité, qui implique des mesures répressives tout autant que des mesures préventives.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Afin de rétablir la confiance pleine et entière, la Municipalité au complet, y compris M. Payot, peut-elle réaffirmer, envers son corps de police, son soutien total, sans aucune ambiguïté, c'est-à-dire sans minimiser ces événements, ni même les relativiser ?***

Il n'y a pas de rupture de confiance entre la Municipalité et le Corps de police qui bénéficie, comme indiqué en préambule, du plein soutien de l'Exécutif. Indiquer, comme l'a fait M. David Payot, qu'une politique de sécurité efficace dans les quartiers et en particulier auprès des jeunes passe pas des mesures de répression autant que de prévention relève de l'évidence. Y voir une relativisation des événements survenues ou une défiance à l'égard de la police relève de la pure instrumentalisation politique. Les événements survenus sont lamentables et la Municipalité les condamne sans la moindre ambiguïté.

***Question 2 : La Municipalité dans son entier, y compris M. Payot, se souvient-elle que la police de Lausanne a pour mission le maintien de la sécurité sur toute la commune, y compris dans les quartiers tels que ceux décrits par M. Payot ?***

La Municipalité a largement répondu à cette question dans le préambule.

***Question 3 : La Municipalité dans son entier, y compris M. Payot, est-elle au courant de précédents épisodes où l'autorité de la police a été bafouée par des mouvements de rue au point que les agents ont dû battre en retraite face à une menace évidente? Si non, quelle appréciation la Municipalité fait-elle du précédent du 30 juin 2017 sur la dégradation de l'autorité publique ? Si oui, avec quels moyens la Municipalité lutte-t-elle contre cette défiance ?***

La Police cherche toujours à agir de manière proportionnée, équilibrée et efficace, raison pour laquelle elle varie ses interventions répressives, dissuasives, préventives. La Brigade de la jeunesse opère notamment une appréciation des situations afin que divers acteurs n'agissant pas selon les schémas policiers puissent être impliqués dans la sécurité des personnes et des quartiers, comme par exemple les correspondants de nuit.

Il n'est pas possible de conclure, sur la base d'un événement extraordinaire, une dégradation de l'autorité publique à Lausanne.

Cela étant, il y a lieu de rappeler que depuis quelques années, la Police de Lausanne porte systématiquement plainte contre les atteintes à l'autorité publique. La Municipalité encourage et soutient pleinement cette pratique.

**Question 4 : La Municipalité dans son entier, y compris M. Payot, comprend-elle que, dans son rôle d'autorité exécutive, elle n'a pas à cautionner le ressenti d'une partie de la population qui ne porte pas la police dans son cœur ?**

Contrairement à ce que semble penser l'interpellatrice, la Municipalité estime que la Police de Lausanne bénéficie d'une très forte cote de confiance au sein de la population lausannoise. Les différentes enquêtes qui ont été faites à ce sujet l'ont toujours confirmé.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 octobre 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

